

## **Boissy PDC : Réorganisation 2014**

# **Négociations en cours, La CFDT revendique**

Même si le nombre de quartiers reste stable, la séparation des activités distribution des objets suivis et objets ordinaires et le samedi sécable ne seront pas sans conséquence.

Si la CFDT est plutôt satisfaite du bilan emploi sur cette réorganisation, nos exigences doivent aboutir : La CFDT est reçue une nouvelle fois en audience le 04 mars.

- Un bilan à 3 mois et la Possibilité de revenir à l'organisation du travail actuelle si ce n'était pas concluant ou si des difficultés dans la mise en œuvre apparaissaient.
- La neutralisation de la sécabilité des lundis et samedis pendant 6 semaines au démarrage.
- Des samedis sans sécabilité sur les périodes les plus fortes de l'année et la compensation des dépassements horaires.
- Des promotions en 1.3 facteurs référents pour les agents de Boissy-Limeil
- Pas plus de 6 semaines de sécabilité cet été
- La décharge de responsabilité des facteurs en cas de vol de courrier recommandé dans un dépôt relais ou le « Top Case », coffre du VAE.
- Le comblement de tous les postes de titulaires et de rouleurs par la transformation de CDD en CDI et l'intégration des contrats Pro et Contrats d'apprentissage.

**Lors du CHS CT**, la CFDT interviendra fortement sur la charge des recommandés pour les agents affectés à ces positions. L'emport de la totalité des recommandés en sacoche ou sac à dos doit être à proscrire au risque de générer très rapidement des pathologies.

La question du port du casque Vélo va certainement aussi être abordée. Pour les élus CFDT, il ne doit pas être imposé, mais conseillé.

La question de l'accord sur le régime de repos de 5 jours dont 2 samedis sur une période de 12 semaines va se poser lors des instances départementales. FO ayant déjà fait savoir qu'il ne s'engagerait pas dans cet accord, le positionnement de la CFDT est directement lié aux réponses à nos revendications mais aussi d'éviter autant que possible tout risque de mise en œuvre d'un régime de travail sans accord, 35 heures en 6 jours sans repos.

## **La CFDT, La Force syndicale d'aujourd'hui**